

que le gouvernement libéral aura le courage de laisser ses députés en faire autant.

Si le Parti libéral autorisait un vote libre sur ce projet de loi, je pense que nous saurions réellement si la population appuie largement cette mesure. Nous saurions si cela est vrai, comme le ministre le prétend.

Cela prouverait que le Parti libéral croit à une vraie démocratie autant entre les élections que pendant ces dernières. Je souhaiterais qu'il soit transparent sur cette question et qu'il autorise un vote libre.

Qu'une personne soit propriétaire ou non d'une arme à feu, voici quelques principes sur lesquels elle devrait juger ce projet de loi. J'encourage tous les électeurs à s'informer et à juger ce projet de loi selon leurs convictions personnelles, et non pas selon ce qu'en disent le gouvernement, les médias et les politiciens. C'est vraiment une mesure législative horrible. Elle touche non seulement notre vie, mais également celle de nos enfants et de nos petits-enfants.

Le ministre de la Justice a raison. Le projet de loi est à l'image du pays dans lequel nous voulons vivre. Les Canadiens se doivent à eux-mêmes et à la prochaine génération de ne pas faire d'erreur. Ce qui est en jeu, c'est leur sécurité, ainsi que celle de leur famille, de leurs amis, de leur maison et de leurs biens.

Les Canadiens n'appuieront pas ce projet de loi sur le contrôle des armes à feu, s'ils pensent qu'il faut réduire la taille de l'appareil gouvernemental et bureaucratique. Il en ira de même, s'ils sont en faveur d'une réduction des dépenses gouvernementales et des impôts. Ce sera également vrai, s'ils croient à la liberté et à la responsabilité personnelles, ainsi qu'au droit de tout citoyen à la propriété privée.

• (1525)

Les Canadiens n'aimeront pas ce qu'ils vont lire dans ce projet de loi, s'ils pensent que tous les citoyens sont égaux et que la loi devrait s'appliquer de la même façon à tous les Canadiens, peu importe leur race ou l'endroit où ils vivent. Ils s'opposeront avec toute leur énergie à cette mesure si, selon eux, comme on le précise dans la Constitution, chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Ils rejeteront les dispositions de ce projet de loi sur le contrôle des armes à feu, s'ils jugent que tout le monde a le droit et la responsabilité de se défendre, ainsi que sa famille, ses biens et sa maison, comme le prévoit le Code criminel du Canada. Enfin, ils ne pourront appuyer cette mesure s'ils sont persuadés que le gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir dans les domaines de compétence provinciale.

Une enquête réalisée récemment par l'Université Simon Fraser nous a appris que le soutien accordé au système d'enregistrement des armes à feu que propose le Parti libéral baissait de façon marquée—lorsque les répondants connaissaient mieux la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu, ainsi que le coût total des mesures envisagées.

Pour essayer de confondre la question du contrôle des armes à feu avec celle du contrôle de la criminalité, le ministre a inclus certaines dispositions auxquelles je souscris. Je maintiens que, s'il veut vraiment assurer la sécurité de la population, il devra diviser son projet de loi en deux parties. La première porterait sur

le contrôle de la criminalité et la seconde, sur le contrôle des armes à feu. Même s'il y a d'énormes lacunes dans les dispositions sur le contrôle de la criminalité, je pense que nous pourrions les corriger et adopter ainsi facilement ce projet de loi à la Chambre pour que la police soit en mesure d'utiliser ces outils dans le but de mettre les criminels où ils devraient être, c'est-à-dire derrière les barreaux.

Voici une liste de mesures prévues dans ce projet de loi qu'on pourrait, selon moi, modifier et que je serais en mesure d'appuyer, car elles s'attaquent vraiment à la criminalité. Je serais en faveur de l'imposition d'une peine obligatoire d'emprisonnement minimale de quatre ans pour les dix infractions violentes perpétrées au moyen d'une arme à feu, à condition de remplacer l'expression «arme à feu» par le mot «arme». On compte davantage de meurtres commis avec des armes blanches qu'avec des armes à feu. Je crois que toute personne qui utilise une arme pour commettre un crime devrait être condamnée à une peine d'emprisonnement obligatoire de quatre ans.

Je suis d'accord pour qu'on fasse une utilisation efficace de l'article 85 du Code criminel, mais la peine d'emprisonnement obligatoire devrait s'appliquer non seulement aux crimes commis à l'aide d'armes à feu, mais aussi aux crimes perpétrés au moyen d'armes blanches.

Je suis d'accord pour que les personnes reconnues coupables de crimes violents se voient interdire à vie la possession d'armes à feu à utilisation restreinte et pour que les répliques ou imitations d'armes à feu tombent sous le coup de l'article 85 du Code criminel. J'appuie les nouvelles infractions relatives à la contrebande et au trafic à grande échelle d'armes à feu. Je suis en faveur de l'imposition d'une peine d'emprisonnement minimale obligatoire d'un an pour possession d'armes à feu volées ou obtenues en contrebande. J'appuie la disposition qui ajoute le trafic d'armes à feu à la liste des infractions du crime organisé.

Je m'oppose à l'interdiction de quelque 553 000 armes de poing et des 19 000 armes à utilisation restreinte, mais je donne mon accord de principe au certificat de possession d'arme à feu. J'appuie l'infraction relative à l'omission de déclarer la perte ou le vol d'une arme à feu. Je suis en accord avec l'imposition d'une interdiction de possession d'arme à feu d'une durée de dix ans aux personnes reconnues coupables d'avoir perpétré une infraction grave à l'aide d'une arme à feu. J'appuie l'interdiction de posséder une arme à feu aux personnes reconnues coupables de harcèlement ou d'une infraction relative aux drogues. Je suis également en faveur d'un resserrement des mesures de contrôle à la frontière et des méthodes d'inspection de Douanes Canada. J'approuve également la confiscation des véhicules utilisés à des fins de contrebande et du produit de la contrebande. Je suis en faveur de l'obligation de posséder un permis d'importation et d'exportation pour pouvoir traverser la frontière avec des armes à feu dans le but d'en faire le commerce.

Je suis d'accord aussi pour que l'on exige des touristes et des sportifs qui entrent des armes à feu au Canada ou qui sortent des armes à feu du Canada qu'ils enregistrent ces armes. Je tiens toutefois à préciser que ces personnes apportent des centaines de millions de dollars dans notre pays et créent des milliers d'emplois, et qu'il ne faudrait pas harceler inutilement les touristes à nos frontières.